

**BORDEAUX**

Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT

N°202011054 du 9 juin 2020

Reçu à la Préfecture de la Gironde le :	Affiché sur les emplacements officiels le :	Notifié le :
11 JUIN 2020		

LE MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX,

Certifié exact le :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal n° 201302261 du 12 février 2013 ;

VU l'arrêté n° 201925703 du 9 octobre 2019 portant délégation de signature ;

VU l'arrêté municipal n°201909163 du 08 Avril 2019 autorisant la mise en place d'un engin de levage ;

CONSIDÉRANT que les formalités de contrôle prévues à l'article 114 de l'arrêté municipal du 12 février 2013 ont été effectuées le 15/05/2019 et que le procès verbal a bien été communiqué à la ville de Bordeaux ;

**ARRETE :****ARTICLE 1** La grue :

- Marque de la grue : LIEBHERR
- Type de grue : 172ECB8
- N° de série : 563 53407
- N° d'ordre : G1

installée sur le chantier du 75 au 65 Rue Auguste Poirson à Bordeaux à la demande de STIBAT, peut être mise en service.

**ARTICLE 2** Cet accord est valable un an à dater du présent arrêté toute prolongation d'utilisation de l'engin fera l'objet d'une nouvelle autorisation délivrée sur présentation d'un procès-verbal de vérifications générales périodiques auxquelles sont soumises tous les douze mois les grues à tour en application de l'article 23 de l'Arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du 9 juin 1993.

**ARTICLE 3** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 4** La présente autorisation ne saurait dégager le bénéficiaire de la responsabilité qui lui incombe en vertu des dispositions de l'article L. 1242 du Code Civil en cas d'accident survenu par le fait de son appareil.

**ARTICLE 5** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique et tous les agents de la Force Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Bordeaux,  
en l'Hôtel de Ville, le 09/06/2020

P/le Maire  
le Maire-adjoint  
Anne-Marie CAZALET